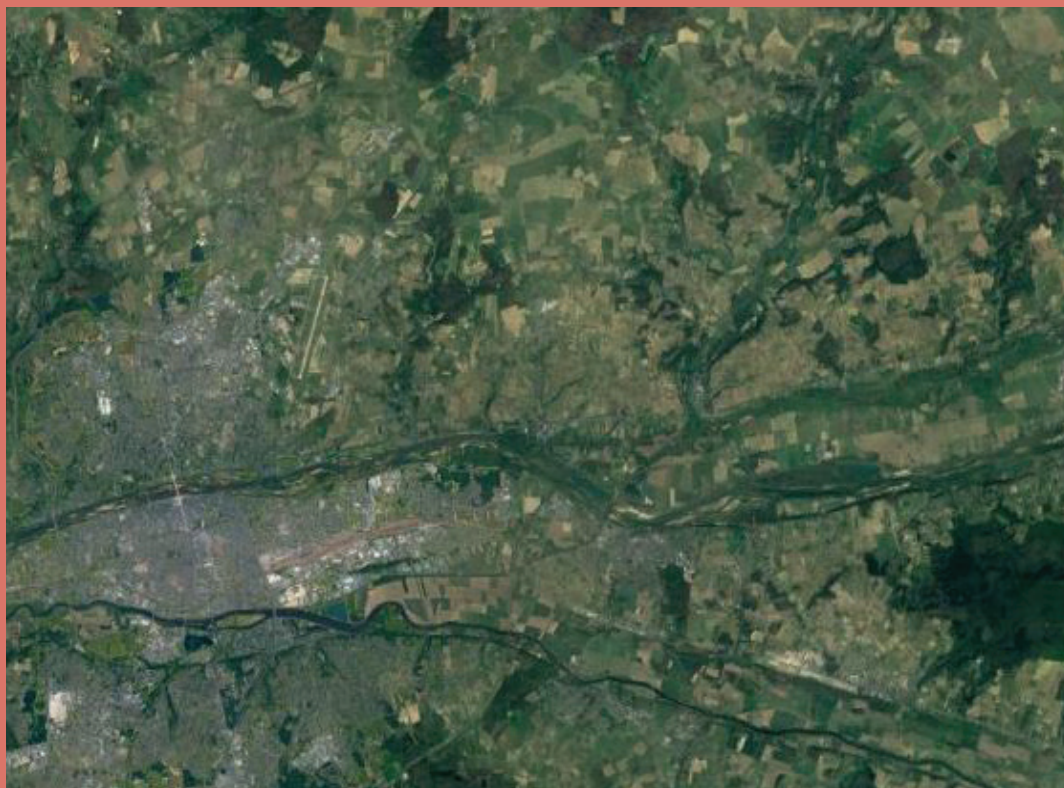


Atelier des territoires 2021-2022
"Mieux aménager avec les sols vivants"

Recherche gouvernance des sols pour territoires résilients



DDT d'Indre-et-Loire
Mémoire technique

Acadie - Caudex

8 octobre 2021



Sommaire

- 3 Partie 1 - La problématique et les différentes échelles de territoires présentées
- 5 Partie 2 - La méthode Atelier proposée (intervention, participation, production)
- 15 Partie 3 - Composition, dimensionnement, compétences, coordination de l'équipe

Partie 1 - La problématique et les différentes échelles de territoires présentées

Une lecture attentive de la méthode de jugement et de classement des offres, pp.8-12 du Règlement de consultation, montre que le commanditaire maître d'ouvrage n'accorde que 10 points sur 100 à la compréhension de la problématique et à celle de ses attentes. L'ensemble des critères de méthode et de compétence pèsent 70 points. Il faut réussir la démarche d'atelier, certes, mais **quel en est l'enjeu de fond ? Comment se saisir du sujet nouveau des « sols vivants »**, dans le monde des acteurs multiples de l'aménagement et de l'urbanisme et dans le contexte tourangeau ?

Ce monde des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme est actuellement interpellé – et parfois même tétanisé – par un mot d'ordre qu'il a lui-même contribué à forger, mais dont il ne connaît pas d'emblée le mode d'emploi pour autant : « zéro artificialisation nette ». Le ZAN est le sujet majeur qui questionne et va questionner longtemps les exercices de planification, de stratégie territoriale, de projet, et d'une manière générale tous les actes qui transforment l'espace de la société.

Chacun commence à le comprendre par l'expérience pratique du ZAN : il ne s'agit pas de tendre vers un bilan nul dans une comptabilité de gains et de pertes, dont personne ne s'accorde d'ailleurs sur l'unité de mesure. **Il s'agit d'une transformation profonde des modèles d'urbanisation et d'aménagement, ainsi que des modalités de leur mise en œuvre.** Il ne s'agit pas de tendre vers un zéro en bas d'une addition, par un sursaut de courage politique au service de la sobriété foncière, il s'agit de changer les termes de l'équation et de façon de la poser entre toutes les parties prenantes.

Autrement dit, il ne s'agit pas d'une affaire morale, mais d'une évolution importante des nombreux métiers de l'aménagement et de l'urbanisme (dont le métier de la décision qu'est la politique) et de ce qui les guide.

Cette évolution résulte d'une reprise de conscience : le sol n'est pas qu'un substrat, à bâtir ou pas, il n'est pas qu'une marchandise, rentière ou spéculative, il n'est pas qu'une ressource, agronomique ou idéologique, il n'est pas qu'une surface. Il est tout cela mais il est d'abord et **avant tout une matière vivante, à l'interface entre lithosphère et biosphère, entre roches et biomasse, une épaisseur** ; un sous-système des milieux écologiques aussi vitale que l'eau et l'air ; le premier stock de carbone de la planète, devant celui des plantes et de l'atmosphère ; un micro-monde complexe et incroyablement riche d'échanges biochimiques et métaboliques qui concentre 50% de la biodiversité

sur Terre ; **un véritable modèle vivant d'économie circulaire.**

Comment le sol matière vivante a-t-il été traité par l'urbanisation contemporaine ? La question doit être posée aussi à l'agriculture contemporaine, qui porte une responsabilité foncière autrement plus ample que l'urbanisation, mais elle ne peut plus être évitée par les aménageurs et les urbanistes, dès lors que, comme le disait si bien le sociologue Yves Chalas, « la ville devient co-extensive du territoire », autrement dit que le développement urbain *est* territorial.

Jusqu'à présent, convenons que **le plus souvent le sol vivant n'a pas été un sujet pour les aménageurs, les urbanistes, les architectes, du moins dans leurs pratiques** : on le « décaisse », on le remanie, on le déplace, on le remplace par des apports sans vie



(déblais, matériaux recyclés), on l'isole de la lithosphère en le réinstallant sur des dalles, des bâches, et on le coupe de la biosphère, on le recouvre, on l'enferme sous des matériaux plus ou moins imperméables, on le pollue, bref, on malmène et parfois anéantit l'interface vivante qu'il est.

Le terme « d'artificialisation » ne rend pas bien compte de cette négation fondamentale, qui a consisté à exclure le sujet « sol vivant » de la pensée urbanistique, architecturale et aménagiste. L'enjeu de l'ensemble des ateliers « Mieux aménager avec les sols vivants » est bien de l'y réintroduire. En France, 100 % des sols sont anthropisés, c'est-à-dire qu'ils ont été travaillés par l'homme. 10 % sont considérés comme artificialisés, dont 6 % sont imperméabilisés (base Terruti Luca). Les pédologues spécialistes du sujet du laboratoire Sols et Environnement de l'université de Lorraine préfèrent parler de gradient d'anthropisation plutôt que d'artificialisation. Quoi qu'il en soit, il faut **se redonner partout et collectivement une culture des sols vivants**, pour en faire (de nouveau ?) une composante de l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture.

L'atelier tourangeau peut permettre des apports spécifiques à cette reconquête culturelle.

> **Il propose deux terrains exemplairement complémentaires pour la problématique.** L'un d'extension urbaine classique, où les sols vivants (ou aussi vivants que possible compte tenu des pratiques agricoles) sont confrontés à la croissance urbaine, tant résidentielle qu'économique ou infrastructurelle (« enjeux d'artificialisation du plateau nord ») ; l'autre de régénération des sites déjà urbanisés, artificialisés ou aménagés, et par ailleurs en grande partie inondables (« enjeux de désartificialisation de la varenne inondable »). On est d'une part dans **un contexte de périphérie extensive** que toutes les agglomérations connaissent, particulièrement sensible sur le sujet ZAN, mais

aussi particulièrement propice à la redéfinition des modèles d'aménagement et d'urbanisme. Et d'autre part dans **le sujet du renouvellement urbain**, mais intégrant cette fois le devoir écologique de la prise en compte du vivant, et d'une **véritable réparation des sols**. Deux situations archétypiques qui « parlent » à tous les autres contextes urbains et qui vont exiger des approches à la fois convergentes et spécifiques.

> **Il pose nécessairement des questions multiscalaires, de l'échelle de la parcelle jusqu'à celle du SCoT** en passant par celles du projet (type ZAC), de la commune et de l'intercommunalité. En effet, il faut faire évoluer les modèles techniques les plus détaillés dans les actes concrets qui touchent aux sols, mais il faut aussi imaginer les nouvelles transactions qui vont permettre d'arbitrer l'éternelle question de l'urbanisme qu'est l'allocation des sols en y intégrant les enjeux du vivant. En somme, **l'atelier doit progresser sur ses deux pieds** : celui de la conception au service d'un urbanisme des sols vivants, et celui de la gouvernance multiscalaire avec son système d'acteurs complexe sur ce sujet parmi bien d'autres.

> **Il invite à produire une valeur ajoutée dans un cadre d'action publique déjà très « équipé ».** Sur ce plan, nous aurions une divergence de visée avec les formulations du CCTP dans sa description de ce que doit produire l'atelier 3 (p.29, milieu colonne de gauche), c'est-à-dire le résultat final de l'opération. Il y est question de « feuille de route » et de « plan guide ». Or, les élus des territoires n'en manquent pas, et le système tourangeau est en pleine production de documents cadres à différentes échelles : PLUI, SCoT en révision, PCAET, PAT, ZAC, Etudes urbaines (aéroport et gare TGV), contrat de réciprocité, etc. Le grand territoire ne manque ni de feuilles de route, ni de plans guides.

Il nous semble moins efficace de produire une nouvelle strate documentaire ou une nouvelle scène de transactions – qui risque fort de ne pas être les plus puissantes – que **d'infuser la culture des sols vivants dans tous les chantiers en cours**, qu'ils soient planificateurs ou opérationnels, **grâce à un référentiel commun** sur cette question des sols. **Le plan guide de ces chantiers multiples à l'échelle la plus englobante, c'est normalement le SCoT, et c'est lui qu'il faut investir d'ambitions nouvelles pour la résilience territoriale.** C'est également une scène légitime de gouvernance interterritoriale, autour de laquelle d'autres types de gouvernance (avec les acteurs privés, avec les citoyens-habitants) peuvent venir s'agréger.

Une autre scène déjà en place à alimenter avec ce sujet est évidemment **le contrat de réciprocité**.

Un atelier des territoires reste un moment limité dans le temps. Il doit permettre de **remettre de l'intelligence de projet dans le système local**, et à la grande vertu d'inviter les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales à une relation de travail dédié au projet. Mais il n'a pas vocation à proposer ce que les élus produisent et pilotent par ailleurs, dans les cadres permanents que sont les PLUI, les SCoT, les contrats, et autres. C'est pourquoi nous proposons *in fine* non pas un dispositif de gouvernance supplémentaire – il faut prioritairement faire vivre ceux qui existent déjà – ni un document cadre ensablé, mais un apport nouveau, utile « à tous les étages », sous la forme **d'un premier référentiel pour « mieux aménager les sols vivants »**.

Partie 2 - La méthode Atelier proposée (intervention, participation, production)

Principes et objectifs

En résumé de ce qui précède, notre méthodologie d'atelier se donne les principes et objectifs suivants, qui calibrent ses modalités :

> **Principe n°1 - Ne jamais perdre de vue l'objet « sols vivants »**, car c'est lui qu'il faut servir dans l'atelier, même s'il conduit à toucher à une multitude de sujets (la biodiversité, le paysage, l'eau, l'alimentation, la mixité fonctionnelle et sociale, l'équilibre des territoires, etc.), et s'il est abordé dans les termes plus vastes de la gouvernance. C'est sur le sujet des sols vivants, relativement orphelin comme on l'a dit, que nous proposons de concentrer l'effort de valeur ajoutée. L'enjeu des sols vivants n'est pas un autre que celui de l'artificialisation, c'est sa reformulation. Elle le comprend, le développe.

> **Principe n°2 - Travailler en permanence sur le mode de la « mini-COP » (conférence des parties prenantes)** avec ses quatre collègues au moins : le collège des élus et services des collectivités locales, le collège des services de l'Etat, le collège des acteurs professionnels et économiques de l'urbanisme et l'aménagement (aménageurs, promoteurs, constructeurs, etc.), le collège des intérêts territoriaux organisés (associations locales, collectifs d'habitants, exploitants agricoles, etc.). Cependant, nous ne proposons pas que ces quatre collèges soient identifiés comme tels, en poids équilibrés, et portent des positions spécifiques dans les ateliers, au risque de rigidifier le jeu des acteurs. Notre objectif est seulement de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient à chaque fois présentes dans le travail, et que l'atelier traduise leurs apports combinés. Pour cette raison, dans notre proposition, la participation n'est pas un moment qui arrive après la production, elle en est constitutive.

> **Principe n°3 - Fabriquer le produit final *in itinere***, en l'alimentant à chaque étape d'éléments qui, intelligemment assemblés au final, feront le « **Référentiel des sols vivants pour mieux aménager en Touraine** ». Il s'agit de donner le maximum de chances au référentiel en question de percoler dans les chantiers stratégiques en cours, sans attendre la conclusion de l'atelier. Cela implique que tout ce qui se fabrique dans chaque atelier soit d'emblée utilisable pour faire avancer le référentiel. Dans notre proposition, il n'y a pas une étape où l'on réfléchit et l'on débat, puis une autre ensuite où l'on réalise et finalise, mais une succession de temps où l'on réfléchit en produisant et on débat en finalisant. Reste à séquencer ce continuum de travail, comme on le verra.

> **Principe n°4 - Faire œuvre de pédagogie**, pour laisser derrière notre passage, après l'atelier, des capacités locales de mettre le sol vivant « sur la table des projets ». Ces projets existent. Parfois il sera utile de leur faire franchir une étape, parfois de faire émerger de nouvelles envies. Mais on ne produit pas réellement des projets pré-opérationnels saisissables par les collectivités dans le cadre somme toute très ramassé des ateliers de territoires. On fait naître de nouvelles ambitions, on ouvre des possibles, on met des acteurs en dialogue, on acquiert ensemble de nouvelles connaissances, comme celles qui concernent la pédogenèse. Pour nous, ce sera à travers une didactique des sols vivants, **sujet qu'il s'agira donc de rendre le plus évident possible pour que des vigilances écologiques élémentaires se déploient partout.**



Structure de chaque séquence

Par « séquence » nous entendons **l'ensemble composé d'un temps d'atelier, d'un inter-atelier et d'un rendez-vous national des ateliers**. Il y a trois séquences en tout, sur le même modèle, encadrées par le séminaire d'installation de décembre 2021 et le séminaire de restitution en septembre 2022. Chaque séquence dure un trimestre. **Chaque séquence se joue en trois actes**, aussi important l'un que l'autre :

1. Préparer et alimenter

La réussite de ce premier acte se gagne sur trois plans :

> La mobilisation des parties prenantes et des contributeurs territoriaux, que l'atelier se doit de réunir pour bien fonctionner.

C'est, *a priori*, l'affaire de la maîtrise d'ouvrage. Mais nous pensons qu'il faut partager l'effort avec vous, nous qui pouvons peut-être aussi convaincre un panel de participants variés de rejoindre les travaux collectifs. Cela implique de répondre à chaque personne sollicitée à la question qui ne peut pas manquer de lui venir : qu'est-ce que cela m'apporte ? Les élus et les services de l'Etat sont dans leur mission d'intérêt général, mais les autres participants visés ? Le promoteur ? L'architecte ? L'exploitant agricole ? L'entrepreneur local en quête d'extension foncière ? Le chasseur ? Le défenseur de la nature ? Il faut penser la préparation en fonction de ce qui peut aussi les faire venir, et pour cela avoir un maximum de contacts et d'échanges en amont de l'atelier. Une partie des participants reviendront en séquence suivante, une autre non, qu'il faudra donc renouveler, avec des nouvelles contributions territoriales.

Certes, le tour de table de l'atelier doit mobiliser en priorité les élus, leurs techniciens, et ceux de services déconcentrés de l'Etat. Mais ils ne manquent pas de cadres de travail en commun déjà. L'intérêt de l'atelier est de **les mettre en convergence de conception, voire d'engagement, avec d'autres parties prenantes**, moins familières, autour d'un sujet qui interpelle tout le monde : le sol vivant.

> La programmation des apports extérieurs.

Il s'agit de paroles autorisées, expertes, ou portées par une expérience, qu'il est bon de délivrer en atelier pour nourrir les participants et leur « apprendre » quelque chose de nouveau. Il ne faut pas en abuser, pour ne pas transformer l'atelier en séquence de formation, mais il est intéressant d'avoir à chaque séquence *a minima* une intervention forte, extérieure au territoire, qui alimente significativement l'atelier : un expert, un professionnel, un élu d'un territoire en avance sur la question des sols vivants, etc. Nous ferons ici des propositions explicites en ce sens.

> La formalisation des analyses et des supports de travail.

Ne pas venir les mains vides, créer les conditions matérielles pour que les participants de l'atelier produisent (des idées, des recommandations, des propositions, des convergences, ...), récolter un matériau de qualité à l'issue de l'atelier, telles sont les bases de toute séquence de ce type, qui nécessite une production en amont, suffisamment riche pour stimuler le travail, mais pas trop aboutie pour ne pas mettre simplement l'atelier devant le résultat accompli.



Fascicule résumé du diagnostic à distribuer

Dès la séquence 2, et conformément au principe de production du référentiel *in itinere*, les supports de travail résultent de la séquence précédente. La mise de l'atelier 1 implique une attention particulière et ne doit pas compter uniquement sur la spontanéité des participants stimulés par l'arpentage en commun, organisé dans le territoire. Nous reviendrons sur le lancement de l'atelier 1 (« Prise de connaissance du territoire et première intuitions »), qui va nécessairement orienter toute la suite.

L'acte de préparation est évidemment décisif pour la qualité de ce qui se passe ensuite. Il doit, à chaque fois, se réaliser dans la plus étroite collaboration avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires, qui sont autant de ressources pour la bonne conduite du travail collectif. C'est dans cet acte de préparation que nous intégrons après l'atelier 1 ce que le CCTP appelle « inter-atelier », et qui pourra prendre des formes très variées selon les besoins : **rassembler les connaissances utiles et disponibles, mobiliser et écouter les personnes ressources, rassembler des témoignages éclairants, visiter des sites et se saisir de sujets très concrets, s'inspirer de ce qui avance ailleurs, etc.**



Cartes de jeux des actions à prioriser

2. Animer et produire

C'est l'acte central de l'atelier, celui où l'on est concrètement en situation de réflexion et production collective. Il doit donc demander une attention particulière. Insistons cependant sur le fait que l'acte « Animer et produire » est largement conditionné par l'acte précédent et par le suivant : il faut réussir ce moment précis de l'atelier, mais il ne tient pas du miracle méthodologique !

CAUDEX et ACADIE ont une large expérience de l'animation des ateliers de territoires, avec respectivement cinq et trois chantiers significatifs comme mandataires, ces dernières années, et un certain nombre d'interventions comme prestataires complémentaires. Le défi est toujours le même : **parvenir à créer un collectif de travail ; le faire avancer et le lui faire constater ; capter une valeur ajoutée réellement utile** en vue du produit final.

Pour cela, les ateliers doivent combiner trois registres de travail :

> **Le « in situ » : le parcours, l'arpentage, la visite de site, l'analyse sur place**, quelles qu'en soient les modalités, qui dépendent de la taille du groupe et de ce qu'on souhaite lui faire partager comme expérience. Nous ne proposerons pas ici un programme de visites et de déplacement, mais nous estimons nécessaire de leur donner une place majoritaire lors de la première séquence (janvier-février), et une place encore significative lors de la deuxième (avril-mai). Cela prend du temps, mais en fait aussi gagner beaucoup par la suite. Ces moments s'organisent minutieusement, en combinant le **repérage à l'amont** de ce qui doit être donné à voir, les **supports pédagogiques** qui aideront à mieux saisir les enjeux, les **bonnes rencontres** à faire par la même occasion, et les **petits moments de débat** à stimuler sur place. Nous avons une longue pratique collective de ces expériences, qui ressemblent fort aux ateliers d'étudiants en apprentissage préprofessionnel.

> **Le travail en salle « dégroupé/regroupé »**, qui alterne les petits formats sur séquences relativement courtes, et les croisements collectifs avec synthèse à la clé.

Ce registre de travail est efficace en ce qu'il oblige à « découper » les sujets, distribuer les questions et les enjeux, et procéder en somme à **une division fonctionnelle du travail**. Le simple fait de concevoir des sous-groupes et ce qu'on demande à chacun d'eux est déjà une étape utile à la construction du sujet, qui se trouve ainsi précisé, déconstruit et reconstruit. Cette étape doit être franchie au moment de la préparation (acte précédent), et permet de découper et calibrer les séquences de chaque atelier. Une attention particulière sera apportée aux synthèses que ce dégroupage/regroupage implique. **C'est par les synthèses que la valeur ajoutée se dégage**. C'est un exercice difficile, et l'expérience prouve qu'on peut perdre, ou gagner, beaucoup de matières à ces moments-là. Les synthèses seront les « captures » d'intelligence collective auxquelles nous consacrerons tout notre savoir-faire.

> **Le travail sur supports matériels**, qui permettent d'explicitier la participation du plus grand nombre, en même temps que de transformer les interventions de chacun, ses idées, ses intuitions, en éléments de l'intelligence collective. Ces supports matériels peuvent être des images, des plans, des coupes, des vues, des croquis, des schémas, mais aussi des énoncés à proposer, des matrices à compléter, des associations de termes clés, des séquençements dans la chaîne de l'action.

C'est le référentiel qui est ici en gestation, tant sous des formes visuelles qu'écrites. L'atelier est pleinement réussi lorsque ses participants constatent concrètement que ce qui a été esquissé lors de la séquence précédente a pris une forme convaincante (voir « Traduire et capitaliser ») lors du démarrage de la suivante.

Faut-il aller plus loin dans la méthode ici ? Nous ne le pensons pas, car tout va dépendre :

- de la composition effective de l'atelier, à chaque séquence, en nombre et en diversité ;
- des sujets et sites précis sur lesquels la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires souhaiteront dès le séminaire d'installation que l'atelier aille ;
- de la convergence qui devra se faire, et à laquelle il faudra rapidement travailler, quant à la forme finale du produit livrable de l'atelier, sujet sur lequel nous nous expliquons ci-après.

A chacune des trois séquences, le détail de l'atelier, son timing, ses contenus, ses modalités pratiques, ses besoins matériels, seront l'objet d'une attentive préparation avec le maître d'ouvrage, qui permettra de traduire concrètement les principes ici affirmés.



3. Traduire et capitaliser

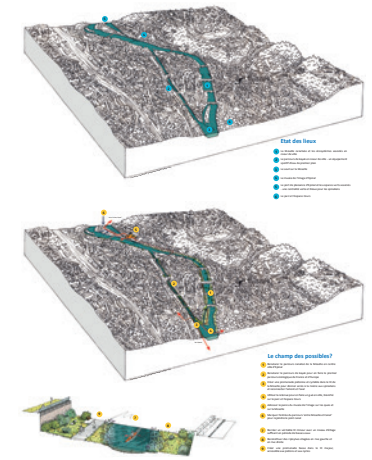
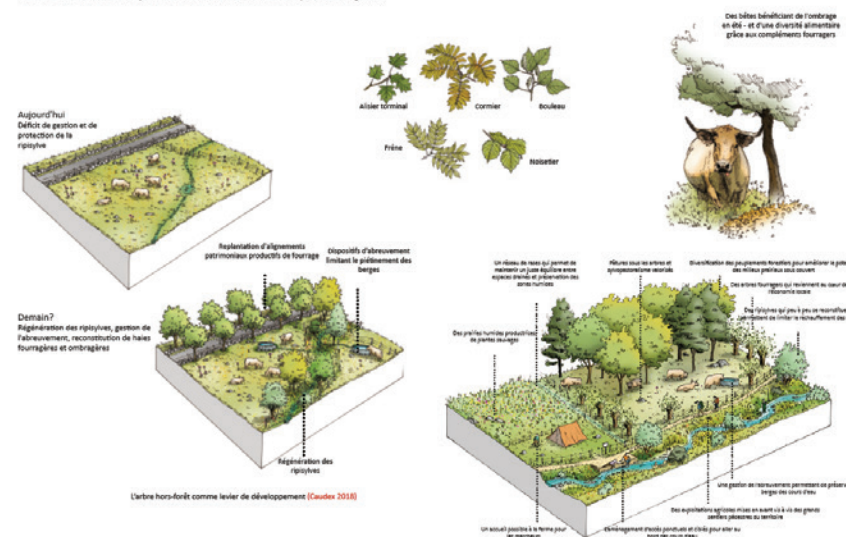
Dans la méthode proposée par le CCTP, les rapports d'étape livrés après chaque atelier forment le rapport final, qui se complète ensuite d'une feuille de route et d'un plan guide. Nous reprenons ce principe de la production *in itinere*, à la différence qu'il s'agit moins de rapports produits après l'atelier, que de contributions directes de l'atelier lui-même à un produit que nous élaborons ensemble, à savoir le référentiel. Ce produit élaboré en commun permet de **rythmer l'activité collective, exactement comme dans un atelier qui s'affaire autour d'une œuvre qui se fabrique en continu**. La traduction et la capitalisation doivent donner à voir l'utilité de l'atelier à chaque étape, et pas seulement à la toute fin. Elles garantissent la dynamique de l'atelier, dont le risque est toujours de perdre des forces en cours de route si les participants ne voient pas concrètement ce qui avance grâce à eux à chaque séquence. Pour mieux saisir la nature concrète de cet acte, nous renvoyons au passage ci-après sur « Les livrables », et à la description de ce que peut être un référentiel.

L'acte de traduction et de capitalisation est, en outre, ce qui nous permet de contribuer sur le fond aux rendez-vous des ateliers. Ils sont le moment où nous nous proposons de **tester la réception des éléments du référentiel en cours d'élaboration**. Le référentiel a, par définition, vocation à servir au-delà du ou des cas d'étude qui auront permis son élaboration. C'est pourquoi nous proposons de pouvoir le mettre en débat lors des trois rendez-vous nationaux des ateliers, et de faire un retour à l'atelier qui suit sur ce que ce débat pourra apporter comme enrichissement au travail local.

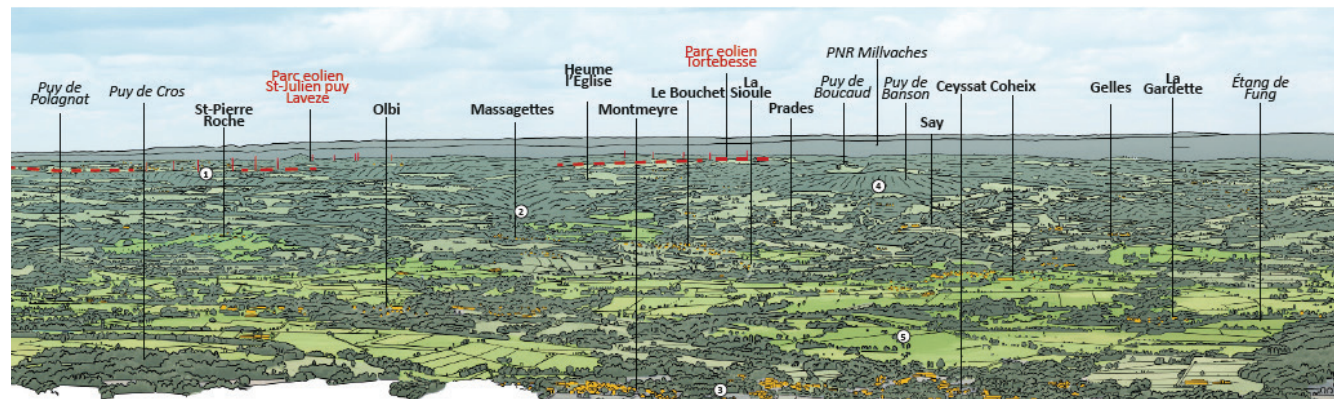
Zoom sur la capacité de représentation graphique du groupement

Plan guide - Illustrer des chaines de valeurs

Atelier des territoires Bès-Truyère 2050 - Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement

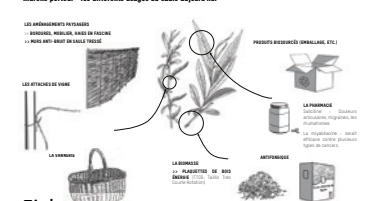


Blocs diagrammes projets



EXEMPLES DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EAU ET OSIER

Marché porteur - les différents usages du saule aujourd'hui



Fiches ressources

Proposition de séquençage

Le CCTP propose une décomposition des trois ateliers très proche de la séquence classique « diagnostic – stratégie – actions » : (i) Prise de connaissance du territoire et premières intuitions ; (ii) Consolidation des pistes de projet et maturation de la stratégie ; (iii) Finalisation de la stratégie. Sans nous écarter de cette logique, nous proposons de la préciser et de la rendre plus spécifique à l'enjeu de l'atelier de la façon suivante.

SEQUENCE 1

La vitalité des sols de Tours Métropole Val de Loire et de la Communauté de Communes Touraine Est-Vallées : de quoi parle-t-on ?

Cette séquence (atelier + inter-atelier + contribution au rendez-vous national) doit installer les « sols vivants » comme question centrale posée aux acteurs du grand territoire. Au moment de lancer le premier atelier, nous nous méfions de deux travers possibles :

- > Celui du diagnostic global éternellement recommencé. Certes, il faut savoir de quel(s) territoire(s) on parle, mais les acteurs que rassemblera l'atelier seront presque tous des professionnels de la mutation territoriale, quelle que soit leur position. Ceux qui auront vraiment à faire un effort de mise à niveau de la connaissance territoriale, c'est d'abord nous-mêmes, qui n'en sommes pas parties prenantes. Nous ferons ce travail, mais nous ne l'imposerons pas aux participants de l'atelier. **Le véritable diagnostic, réellement nouveau celui-là, qu'il faut faire tous ensemble, est bien celui des sols approchés selon leur vitalité.**
- > Celui du balayage général des enjeux de l'urbanisme, de la résilience territoriale et de la gouvernance locale. Certes, il y a énormément à dire et à avoir à l'esprit tout au long de l'atelier. Mais de notre point de vue, il faut absolument éviter de le noyer dans des problématiques très amples, et partir au contraire de ce sujet et cette exigence très clairs : mieux aménager avec les sols vivants, à condition **de savoir de quoi on parle**. C'est le point de départ qu'il s'agit de consolider lors de la première séquence, pour mieux servir au fond la résilience et la gouvernance du grand territoire.

Objectifs

- > **Partager un certain niveau de connaissances scientifiques** sur la vitalité des sols : le sol, quelle écologie, quelle anthropisation ?
- > **Partager un certain niveau de connaissances situées** quant à l'état des sols dans les deux fragments de territoires étudiés. La connaissance des sols dans ces parties de la Touraine, quel bilan des processus passés ou en cours ? quelle cartographie ?
- > **Partager un certain nombre de conventions d'approche** sur les façons de mieux traiter les sols vivants dans les actes d'aménagement et d'urbanisme. Que convient-on qu'il est bon de faire en la matière, que convient-on qu'il faut éviter de faire, ou continuer à faire ?

Modalités

- > **La prise de conscience des enjeux écologiques du sol**, cette matière méconnue par l'urbanisme et l'aménagement. Ce préalable qui nécessite une intervention forte sur le sujet peut être réalisé aussi lors du séminaire d'installation, ce qui permettrait de justifier pleinement le parti-pris proposé. Nous proposons, avec son accord, l'intervention d'Eric Charmes lors de ce séminaire, sous réserve de ses disponibilités à la date impartie (il pourra aussi intervenir lors de la séance 1 le cas échéant).
- > **La prise de connaissance in situ de la situation locale au plan de la vitalité des sols**, à travers

quelques cas archétypiques qui permettent d'avoir une expérience pratique de l'observation et l'analyse de la vitalité du sol. D'où l'arpentage proposé pour la 1ère journée, qui doit proposer un parcours préalablement minutieusement repéré : un sol ne se donne pas toujours facilement à voir, notamment dans son épaisseur. En parler avec précision nécessite la contribution sur place de spécialistes, qu'il s'agisse de scientifiques (pédologues, écologues, agronomes), d'experts (par exemple de la pollution des sols) ou de praticiens du sol que sont pour l'essentiel les exploitants agricoles. Autant de moments qu'il faudra construire lors de la phase de préparation avec la maîtrise d'ouvrage.

Deux experts spécialistes des sols sont pressentis avec leur accord :

- > **Geoffroy Séré**, professeur à l'université de Lorraine / INRAE, UMR 1120 « Sols et environnement » ;
- > **Marine Elmelik**, hydrologue agronome.

- > **Le repérage des termes structurants du référentiel visé**, qui vont permettre de poser le cadre de ce qu'il s'agira de développer par la suite et produire *in fine*. S'agit-il du triptyque « éviter – compenser – réduire », déjà instauré sur l'enjeu plus global de l'impact écologique des projets ? Comment spécifier ce triptyque à l'enjeu des sols vivants, pour le rendre pertinent et compréhensible par tous ? Dans quels termes réalistes poser la perspective de la sobriété foncière ? Le résultat de ce premier atelier doit être de faire émerger le plan du référentiel, ce qui équivaut à l'attente du CCTP qui évoque lui les « premières intuitions » d'une stratégie.

SEQUENCE 2 - L'intelligence des sols dans les projets urbains du plateau nord et de la varenne inondable

Cette séquence (atelier + inter-atelier + contribution au rendez-vous national) doit permettre de progresser en matière de modèles guidant la production urbaine et capables de réintégrer l'exigence de sols vivants. Par « modèles guidant la production urbaine » nous entendons les modèles de la zone d'activité, de la zone commerciale, du lotissement, du petit quartier urbain ou périurbain, de l'opération de mutation sur un site existant, de l'équipement public comme un établissement scolaire, du complexe sportif, et tous les « objets » par lesquels l'urbanisation se fait ou se refait. Il s'agira non pas de travailler sur toutes les formes génériques (elles sont très nombreuses), mais sur celles qui concernent les deux terrains étudiés, pour le dire vite celui de l'extension et celui de la reconversion.

Cette deuxième séquence travaille donc d'abord à l'échelle de la parcelle ou du groupe de parcelles, que nous qualifierons d'échelle du projet, même si certains projets sont de grande ampleur.

Objectifs

- > **Se « connecter » aux porteurs de projets**, ou aux acteurs susceptibles d'en porter sur certains sites identifiés et en principe dédiés dans les documents locaux d'urbanisme, pour poursuivre avec eux l'acculturation aux enjeux des sols vivants préalablement entamée.
- > **Se mettre dans les situations réelles et concrètes avec leurs contraintes** programmatiques, économiques, sociales, environnementales, stratégiques, car l'enjeu du sol vivant ne peut les méconnaître. La philosophie de l'atelier ne peut pas être de « sanctuariser » des sols, qui, de toute manière, ont tous été anthropisés d'une façon ou d'une autre. Elle est de **faire de la vitalité des sols un paramètre du projet urbain dès que c'est possible et souhaitable**. C'est ce qu'on fera avancer dans quelques cas concrets au cours de l'atelier, complétés par quelques autres au cours de l'inter-atelier.
- > L'appui d'un professionnel de la maîtrise d'œuvre nous sera précieux ici en la personne de **Luc Vancrayelynghe**, ingénieur/paysagiste.
- > **Traduire en principes opérationnels d'aménagement et d'urbanisme** les convictions qui se seront dégagées de ce travail sur le terrain des projets. Il s'agit en somme de passer du sol vivant en tant que tel, au sol vivant dans le projet urbain, et d'écrire et dessiner, dans le référentiel, les recommandations qui s'en dégagent.

Modalités

- > **Travailler sur les projets existants ou intéressants à faire émerger** qui, dans les deux fragments de territoire étudiés, sont les plus emblématiques de l'enjeu des sols vivants. Ce travail pourra se faire en salle, sur la base des documents de projet, dès lors que les sites auront été repérés aussi lors de la première séquence. Une meilleure compréhension in situ sera proposée autant que de besoin lors de l'inter-atelier. Compte tenu du nombre de jours prédéfini (1 jour en atelier, 2 jours en inter-atelier), il faudra nécessairement faire des choix avec les acteurs locaux, en veillant à une intéressante diversité de types de projets.
- > **Proposer un apport extérieur sous la forme de témoignages d'acteurs** capables de venir raconter comment leurs projets ont intégré tout ou partie des enjeux du sol vivant, ce qui permettra l'interpellation des participants de l'atelier quant à leurs propres projets.
- > **Traduire dans le référentiel les rendez-vous avec le projet urbain**, sous une dimension pratique et prescriptive, avec des propositions de règles, d'objectifs, de solutions, utiles aux différents opérateurs du projet urbain.

Le référentiel se complète donc par des recommandations pratiques, à l'échelle du projet, que les participants à l'atelier contribueront à formuler. Reste à savoir où atterrissent ces recommandations et comment elles alimentent une gouvernance des sols. C'est l'objet de la dernière séquence.

SEQUENCE 3 - Atterrir : l'intelligence des sols dans les documents stratégiques cadres de Tours Métropole et de la Communauté de communes de Touraine-Est Vallée

Cette dernière séquence doit relever le défi de l'attente de la « feuille de route » et du « plan guide ». Nous avons dit pourquoi nous ne proposons pas de reprendre à notre compte ce vocabulaire. De notre expérience, les feuilles de route et les plans guides sont des documents politiques issus de phases d'élaboration entièrement pilotées par des exécutifs territoriaux et résultant de leur pouvoir délibératif. Le passage à l'échelle interterritoriale nécessite encore plus de précaution quant à la légitimité de ce qui s'y décide, puisqu'il s'agit de partager la souveraineté entre les exécutifs impliqués. Un atelier de territoires, sur des cas d'étude, et avec trois temps de travail locaux, ne peut pas relever du même registre, qui implique des arbitrages qui ne sont pas à sa portée (actions priorisées, calendrier, co-financements).

Pour autant, nous partageons entièrement la volonté de **faire déboucher l'atelier sur une forme d'engagement**. C'est pourquoi nous la recherchons du côté des cadres stratégiques, opérationnels et réglementaires existants, qu'il s'agit en somme d'investir avec l'ambition des sols vivants.

Objectifs

- > **Faire percoler les avancées déposées dans le référentiel en chantier, dans les documents cadres de la stratégie des deux EPCI concernés**, tels que listés en bas de la page 15 du CCTP. C'est une ambition audacieuse. Un seul atelier n'y suffira pas. Il s'agit d'en semer les germes, plus que de peser rédactionnellement sur ces documents. Selon leur nature (schéma, plan, programme, contrat) et leur degré d'avancement, on aura surtout à cœur de poser les jalons pour que le rendez-vous avec les sols vivants y soit honoré le moment venu.
- > **Faire des propositions de nature juridique** pour que la définition nationale des documents en question (SCoT, PLUI, PCAET, ...) évolue vers une meilleure prise en compte de la question des sols vivants, s'il s'avère, à partir des acquis de l'atelier, que le sujet n'y est pas suffisamment pris en compte. Cet objectif ne peut pas être que le nôtre : il est à partager avec les autres ateliers et peut donner lieu à une riche capitalisation lors du 3ème et dernier rendez-vous national, en vue du séminaire finale de restitution.
- > **Terminer le référentiel**. Pour être honnête, et compte tenu de notre expérience de production de référentiels, nous ne doutons pas que cette « première mise » gagnera à être suivie d'un second opus. C'est un travail qui peut donner sens à la gouvernance recherchée : continuer à produire ensemble un référentiel sur un sujet, c'est déjà se mettre en situation de converger stratégiquement.

Modalités

- > **Travail sur le SCoT et son processus de révision**. Il ne s'agit évidemment pas de se saisir du SCoT dans toutes ses dimensions, ni de produire en une fois ce

qu'on aimerait y trouver demain sur le sujet « sols vivants », mais de faire des propositions adressables à son maître d'ouvrage, pour l'aider à mieux mettre le sujet à l'agenda de la révision. Si une gouvernance des sols doit s'affirmer, ce ne peut pas être en dehors du SCoT.

- > **Travail sur les PLUI, à travers les secteurs et sur les périmètres les plus interpellés par l'atelier**. La modalité de ce travail sera probablement différente de celle concernant le SCoT. A l'échelle du SCoT, c'est bien de la gouvernance de la résilience en général dont il s'agit. A l'échelle des PLUI, on retrouve le sujet des modèles d'urbanisme à promouvoir dans les projets détaillés.
- > **Travail à l'échelle des projets** : on peut aller plus près du terrain encore, en livrant si les acteurs de l'atelier le souhaitent un cas d'étude approfondi susceptible d'interpeller non seulement les maîtrises d'ouvrage que sont les collectivités locales, mais aussi les maîtrises d'œuvre que sont les professionnels et les entreprises qui interviennent à leur demande.
- > **D'autres cadres peuvent être alimentés par les acquis de l'atelier** : le PAT, le PCAET, le contrat de réciprocité peuvent-ils être enrichis d'objectifs concrets, de prescriptions, de projets qui concourent à la vitalité des sols, et plus largement à la culture urbaine des sols vivants ? On veillera, lors de cette dernière séquence, à aller là où il sera estimé par tous le plus efficace d'aller pour faire avancer la cause des sols vivants.

L'appui d'un professionnel de l'action publique sera précieux ici en la personne de **Philippe Schmit, ex-secrétaire général de l'ADCF, expert en matière de planification et de gouvernance** qui a donné son accord pour intervenir en appui à ce 3ème atelier à nos côtés.

Les livrables

Nous prenons le risque de ne pas conformer entièrement notre proposition de Livrables au cadre imparti par le CCTP, et nous devons nous en expliquer sur le fond.

Le Livrable 1 ne fait pas débat puisqu'il correspond entièrement à l'acte dit de préparation et alimentation qui démarre chacune des trois séquences. Il s'agira donc bien non seulement de partager mais aussi de co-élaborer avec la maîtrise d'ouvrage la mise de départ de chaque atelier, incluant les apports et supports proposés, les modalités de travail en atelier détaillées sur leur base, le déroulé minuté de l'atelier, les intervenants contactés, les lieux à visiter, etc. De même, **les Livrables 2 et 3 sont l'équivalent de notre référentiel en chantier**, développé peu à peu à chaque étape. Il sera ajusté pendant et après chaque atelier, avec le souci de pouvoir d'emblée le faire connaître et commencer sa publicisation sans attendre le final.

Qu'est-ce qu'un référentiel ?

Un référentiel est un document auquel les parties prenantes d'un monde d'action conviennent de se référer lorsqu'ils ont à (se) rappeler les modalités de leur convergence. Celle-ci peut être de nature politique, stratégique, technique, organisationnelle, évaluative. Ce peut être une convergence sur le « quoi », sur le « comment », sur le « pourquoi », sur le « qui ». Le référentiel constitue d'une façon ou d'une autre un « mode d'emploi » pour agir (ou réagir dans le cas de l'évaluation), quelle que soit la position tenue par les parties prenantes dans le monde d'action en question.

Le principe du référentiel nous paraît en adéquation avec les objectifs de l'atelier en ceci qu'il **peut agréger toutes sortes de documents** (cartes, blocs

diagrammes, croquis de principe, schémas explicatifs, ...), qu'il est généralement ordonné, sous la forme de fiches, de façon à **être compulsé aisément selon les besoins, qu'il peut se fabriquer pas à pas**, et qu'il ne prend évidemment pas un caractère obligatoire mais demeure une invitation à adopter de nouveaux modes de faire. Enfin, il peut être facilement éditable, conformément aux souhaits de la maîtrise d'ouvrage.

De quelle nature pourrait être le référentiel du « Mieux aménager les sols vivants » pour les territoires concernés ici ? Doit-il prendre une tournure plutôt technique, pour entrer dans les principes de l'intervention sur les sols, ou une tournure plutôt politique, pour organiser la gouvernance sur le sujet dans les divers chantiers qui gagneraient à le prendre en compte, ou encore combiner ces deux approches ? S'agit-il d'un produit qui doit pouvoir être livré à l'issue de l'atelier, ou dont on convient qu'il sera à développer par les acteurs locaux, sur une base réalisée ensemble (ou bien encore là aussi les deux à la fois) ?

Ces questions doivent trouver leur réponse avec les acteurs de l'atelier, sous l'impulsion de nos propositions qui viendront dès la première séquence : c'est aussi par la volonté de réaliser un référentiel partagé que la gouvernance advient. Le grand enjeu étant ensuite de la faire vivre, en continuant à alimenter le référentiel en question.

Au bout du compte, on peut estimer que le référentiel n'est qu'un rapport classique astucieusement présenté. A nos yeux, il a surtout le mérite d'être « conçu par l'usage », c'est-à-dire avec le souci permanent de pouvoir servir de pont entre les différents intervenants sur les sols dans une opération d'aménagement et d'urbanisme, et plus généralement dans le processus du projet urbain. Pour cette raison, il doit rester un document pédagogique, très illustré, attractif dans sa forme, facile à manipuler et de dimension raisonnable.

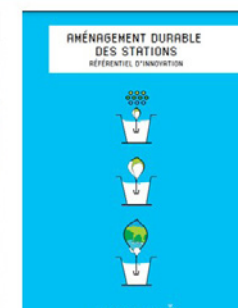
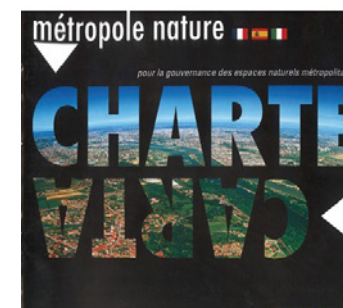
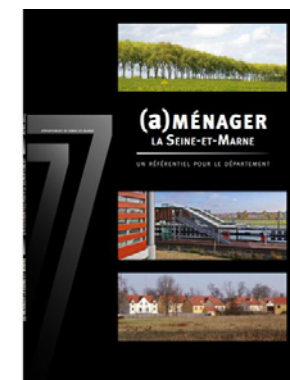
Produire un référentiel

Nous avons produit plusieurs référentiels au cours de nos récentes activités de conseil et d'étude, citons par exemple

- **Le plan de référence La Rochelle 2030**, pour le compte de la Ville de La Rochelle, en 2016 (63 pages)
- **Le référentiel pour l'aménagement durable des stations littorales aquitaines pour le compte du GIP Littoral aquitain**, en 2015 (39 pages), accessible en ligne : http://www.aqui.fr/bib/fichiers/fic_id_22614.pdf
- **Le référentiel pour mieux (a)ménager la Seine-et-Marne**, pour le compte du Conseil départemental, en 2014 (40 pages).

Plus anciennement, et en lien avec le sujet des sols vivants :

- La Charte pour la gouvernance des espaces naturels métropolitains, dans le cadre du programme Interreg IIIB « Métropole Nature » fédérant les travaux sur le sujet de Grenoble, Lyon, Turin, Milan et Barcelone, en 2004 (28 pages).



Propositions alternatives à la feuille de route et au plan guide

De notre point de vue, le problème de la demande du CCTP concernant les livrables porte sur la feuille de route et le plan guide. Nous y revenons à nouveau pour justifier notre proposition alternative.

La feuille de route est décrite comme devant comporter « un plan d'actions prioritaires, un calendrier de mise en œuvre, les porteurs de projets, les co-financements à mobiliser » (CCTP, p.30). Il s'agit là du cœur de travail d'une collectivité, de ses élus, de ses commissions, de ses services ; c'est le quotidien de l'ingénierie de projet de toute collectivité qui en porte, ce qui est indubitablement le cas des deux EPCI impliqués. Un atelier partenarial incluant de multiples parties prenantes et travaillant en tout et pour tout trois séances ne peut pas prendre leur place, du moins pas avec le niveau de précision et d'engagement suggéré par le CCTP. Ajoutons qu'un atelier porté et financé par l'Etat n'est pas le mieux placé pour prescrire, ou peser sur, le cadre stratégique de collectivités locales. Il peut faciliter l'interterritorialité, élargir le cercle des acteurs, aider à se saisir d'enjeux orphelins, faire progresser des débats difficiles comme celui du ZAN, mais il ne peut pas remplacer le rassemblement d'une majorité politique autour d'un exécutif, la coordination entre services, l'élaboration budgétaire, le management de projet, toute condition à une véritable feuille de route dûment endossée par une collectivité, et qui relève de son fonctionnement politique et technique interne.

La feuille de route doit être « complétée d'une cartographie à caractère non réglementaire spatialisant le projet de territoire, les orientations stratégiques et/ou la programmation des actions identifiées, [en un] volet appelé plan guide » (CCTP, p.30). A l'échelle des deux communautés, on est là très exactement dans ce que le SCoT doit réaliser par son PADD (ou PAS)

puis son DOO, au caractère réglementaire près, et leur équivalent dans le PLUI. Comme chacun sait, il faut le plus souvent un ou deux ans pour produire cette cartographie et ce qui l'accompagne. On est, certes, non pas sur l'ensemble du territoire du SCoT, ni des PLUI, mais sur deux fragments du grand territoire. Mais ils sont de telle ampleur et portent de tels enjeux que la remarque reste valable. C'est donner aux ateliers de territoires une mission sans commune mesure avec ce qu'ils sont, que de viser l'atterrissage proposé par le CCTP.

En résumé, notre expérience de l'action interterritoriale nous conduit à penser qu'elle ne prend pas le même chemin que l'action territoriale proprement dite. Elle requiert avant tout de la coordination entre ce qui se fait déjà et se décide dans les collectivités. Autrement dit beaucoup de temps, de pratique de la convergence, et pas trop de documents surplombants, de dévolution stratégique. Les SCoT, qui ont pourtant une force juridique, le vivent tous les jours.

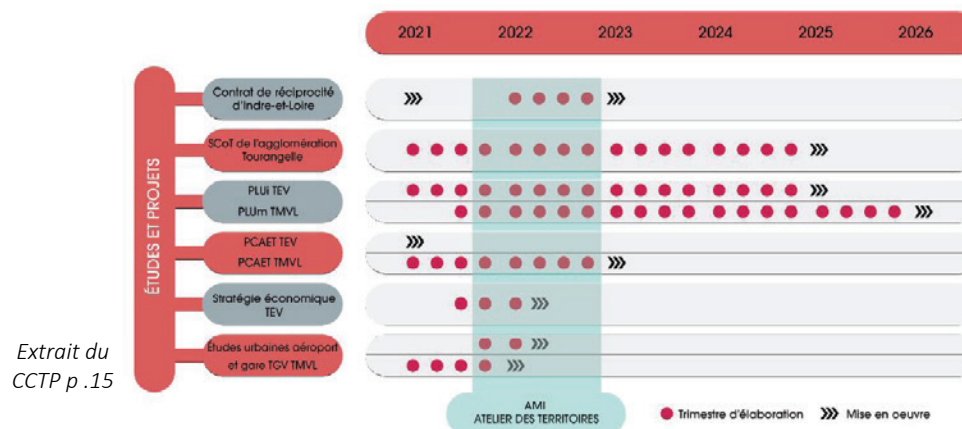
Nous proposons de peser sur LES feuilles de route et LES plans guides qui s'élaborent dans les territoires concernés, sans prétendre les chapeauter par une nouvelle strate, si rapidement élaborée.

Par un **Livrable 4**, nous proposons de **compléter le**

référentiel par une synthèse des leviers stratégiques, opérationnels et réglementaires par lesquels les actions en faveur du « mieux aménager avec les sols vivants » pourraient concrètement avancer dans les deux territoires concernés. Il s'agit en somme d'un **volet de suggestions et recommandations à l'usage des acteurs locaux, pour activer le référentiel dans le cadre de leurs chantiers en cours.**

Enfin, notre orientation de travail est de nature à faire émerger des propositions qui peuvent « remonter » vers le niveau national et intéresser la DGALN, ou la Fédération nationale des SCoT, ou l'ADCF, ou l'Ordre des architectes, et d'autres institutions et organismes susceptibles de faire progresser « l'urbanisme des sols vivants ». Par exemple, l'association des architectes conseils de l'Etat a consacré ses journées d'été, à Strasbourg en 2018, à ce même sujet, et nous attestons, pour avoir animé ces journées, de l'intérêt d'atteindre ce type d'associations professionnelles pour que des questions nouvelles pour tout le monde y soient pleinement saisies.

Nous proposons de **terminer le Livrable 4 par une synthèse des propositions concrètes susceptibles de prendre une portée nationale, par le canal juridique ou non.**



Quid du « parlement des sols » ?

Pourquoi ne reprenons-nous pas l'idée originale d'un « Parlement des sols » dans notre proposition ? Elle est inspirée par le Parlement de la Loire, expérimentation artistique autant que juridique conduite depuis quelques années par le POLAU et sa directrice Maud Le Floch, basée à Tours, et rassemblant des artistes, des philosophes, des juristes, des prospectivistes, des militants, des usagers, autour de Camille de Toledo, Bruno Latour, Bruno Marmiroli, etc. Il s'agit de donner une personnalité juridique au fleuve Loire. La volonté d'une reconnaissance juridique des droits de milieux vivants parcourt la planète. Pourquoi pas à propos des sols vivants de Touraine ?

Sans entrer ici dans un débat sur l'expérimentation en cours, nous ferons deux remarques :

- > Le Parlement de la Loire est une démarche de grande ampleur qui se construit patiemment par de nombreux investissements (personnels, culturels, cognitifs, experts) et s'appuie sur des engagements importants (évènementiels, institutionnels, financiers, professionnels). C'est une démarche au long cours à multiples facettes (juridique, artistique, citoyenne, ...) qui est d'une toute autre dimension que celle des ateliers de territoires. Créer les conditions d'une expérimentation de cet ordre n'est pas une petite affaire. Nous ne pensons pas qu'on puisse accumuler les expérimentations comparables, surtout dans le même contexte, ni que les ateliers de territoires puissent en être l'occasion.
- > Elle porte sur un « sujet de nature » situé et bien identifié, la Loire, qui dessine un espace, voire un territoire d'enjeux et de pratiques. Un parlement des sols serait plus difficile à cerner, tout comme un parlement de l'eau, un parlement de l'air, un

parlement de la faune sauvage, et d'autres qui ne manqueraient d'être invoqués à leur tour. Globalement, la question d'un parlement de la nature est légitime, mais pas à l'échelle de seulement deux EPCI. Une telle visée devrait être *a minima* régionale.

Comme nous l'avons dit, nous préférons donc, plutôt que de retenir le « parlement des sols », nous tourner vers la gouvernance territoriale là où elle existe de fait, et l'aider à se saisir des enjeux de la résilience, avec un maximum de réalisme politique.

Partie 3 - Composition, dimensionnement, compétences, coordination de l'équipe

Organisation du groupement

Nous avons fait le choix de travailler avec une équipe resserrée de 5 personnes, réparties sur deux bureaux d'études, afin de restreindre les problèmes de coordination. Nous travaillons, certes, les uns à Paris (**ACADIE**), les autres à Lyon (**CAUDEX**), mais cela ne change rien aux habitudes que nous avons, soit de nous déplacer très fréquemment, soit de nous réunir en distanciel.

ACADIE est le bureau d'études mandataire, pilote de la mission, et assure toutes les tâches de coordination et de relation avec la maîtrise d'ouvrage. ACADIE est reconnue nationalement dans le champ de la gouvernance et des stratégies territoriales, et a construit son expertise au carrefour entre analyse des territoires et connaissance des politiques publiques. **CAUDEX apporte sa longue expérience en matière de conduite des ateliers de territoires et ses compétences de paysage et stratégie territoriale**, de gestion de l'espace, et maîtrise d'œuvre de projets sur les espaces ouverts.

D'autres compétences plus ciblées seront mobilisées aux étapes qui les requièrent :

- > Lors d'un séminaire d'installation, **Eric Charmes**, sociologue et urbaniste au Laboratoire Rives de l'ENTPE (Lyon), pourra resituer les enjeux d'une prise en compte pleine et entière des sols dans l'aménagement et l'urbanisme
- > Lors de la première séquence, **Marine Elmelik**, ingénieure spécialisée sur les enjeux pédologiques et hydriques, et **Geoffroy Séré**, professeur à l'université de Lorraine / INRAE, UMR 1120 "Sols et environnement" pourront

être mobilisés au cours de l'atelier 1 ;

- > Dans la deuxième séquence, **Luc Vancrayelynghe**, paysagiste-concepteur, pourra être mobilisée en amont et au cours de l'atelier 2.

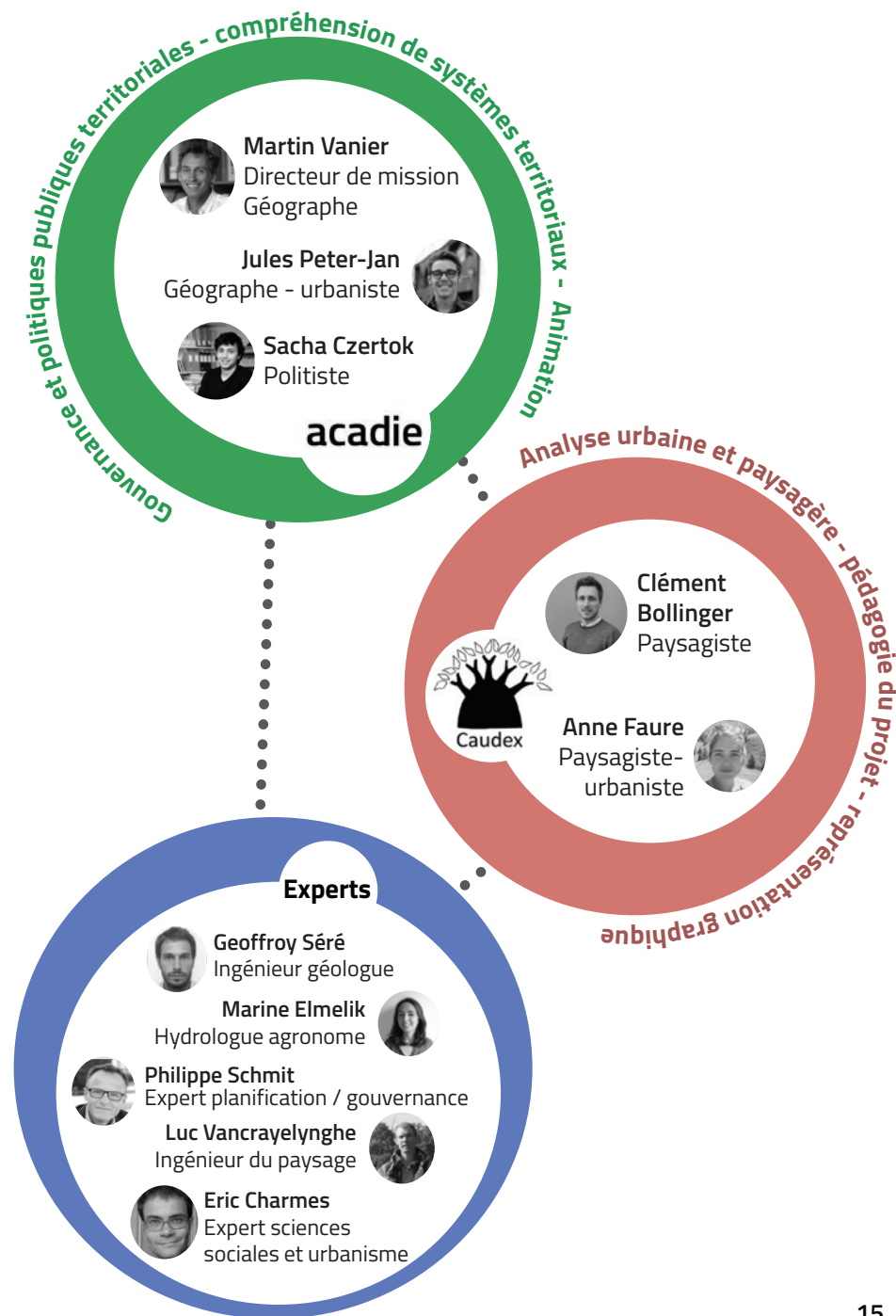
- > Dans la troisième séquence, **Philippe Schmit**, urbaniste et expert en planification et gouvernance territoriales pourra être mobilisé en amont et au cours de l'atelier 3.

La préparation, l'animation et la traduction des ateliers seront conduites pour l'équipe au complet, avec une répartition des rôles en fonction des besoins :

- > ACADIE sera plus particulièrement à la manœuvre sur les questions d'interterritorialité, de grande échelle, de dynamiques territoriales, d'organisation de la gouvernance, d'agencement de politiques publiques.
- > CAUDEX sera plus particulièrement à la manœuvre sur ce qui touche aux projets urbains, aux questions d'aménagement, d'agriculture et d'écologie et à la représentation graphique et cartographique qui permet de spatialiser et représenter ces sujets..

Nous produisons ensemble le référentiel, comme l'ensemble des livrables précédemment évoqués.

Nous animons ensemble les ateliers, ce qui nous permet de proposer des formats et des temps que chacun d'entre nous peut porter, successivement ou en parallèle, et garantit une activité intense et bien accompagnée. Les interventions aux rendez-vous nationaux mobiliseront toujours les deux bureaux d'études, mais pas nécessairement les 5 personnes. Le pilote de la mission, Martin VANIER, y sera toujours présent.



Intervenants mobilisés tout au long de l'atelier des territoires



Martin VANIER est le pilote de l'équipe. Géographe, consultant depuis 2003, universitaire depuis 1991, élu local de 1995 à 2003, il sera garant d'une approche transversale du « Mieux aménager avec les sols vivants » grâce à la diversité de ses expériences, tant en échelles qu'en thématiques. Ses travaux personnels (<https://martinvanier.hypotheses.org/>) portent sur les transformations territoriales, en particulier en contexte périurbain, sur la gouvernance interterritoriale, sur la prospective et sur les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire. Il a une longue pratique de l'animation des ateliers et des collectifs, en particulier avec les élus locaux au service desquels il est intervenu dans de nombreux cadres (élaboration de projets de territoire, SCoT, PLUI, recomposition territoriale, ...). Il est particulièrement attentif à la production cartographique, à laquelle il contribue, et d'une façon générale à la communication et à la réception des travaux de conseil et d'expertise. Il sera, comme demandé, l'interlocuteur permanent de la maîtrise d'ouvrage.



Jules PETER-JAN, géographe-urbaniste, diplômé de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, est chargé d'études chez Acadie depuis 2016. Il travaille sur des missions liant politiques publiques et territoires (projet de territoire, référentiels stratégiques, analyses prospectives...). Il participe depuis 2019 comme chef de projet à l'atelier des territoires autour de la future A79 (Allier), en particulier dans la préparation et l'animation des différentes étapes d'ateliers. Il encadre depuis 2018 des étudiants dans le cadre de travaux tutorés dans différents IEP (Rennes, Saint-Germain) et est co-encadrant d'un cours sur la donnée dans l'action publique territoriale à l'IEP de Rennes. Originaire de la Touraine, il connaît particulièrement bien les enjeux du territoire.



Titulaire de masters en management (Audencia) et en science politique (IEP de Lille), **Sacha CZERTOK** est chargé d'études à Acadie depuis janvier 2016 où il travaille sur des missions de conseil et recherche-action en stratégies territoriales. Depuis 2019, il s'intéresse plus particulièrement à l'objectif de « zéro artificialisation nette », en observant comment les régions s'en sont saisies lors de la première génération de SRADDET (il participe à l'ouvrage Faire région, Faire France. Quand la région planifie, éd. Berger Levrault) et en contribuant à deux études exploratoires dédiées au sujet : l'une pour la DREAL PACA s'intéressant aux implications de l'objectif sur les stratégies et formes urbaines, l'autre pour la DGALN centrée sur les conséquences du ZAN pour la planification territoriale. Il intervient par ailleurs, depuis 2018, dans différents masters de science politique et d'aménagement (IEP Saint-Germain-en-Laye, IEP Rennes, CNAM, ENP-INSA Centre-Val-de-Loire).



Clément BOLLINGER, associé de Caudex, Paysagiste DPLG et Phytosociologue, a cofondé Caudex en juin 2015 après 10 années d'expérience en agence de paysage, d'architecture et d'urbanisme. Il a dirigé pendant 7 ans la cellule espace public et paysage du collectif germe&JAM, a travaillé à toutes les échelles des études urbaines et territoriales, a l'habitude de conduire des équipes pluridisciplinaires et a une très bonne connaissance du contexte végétal français. Il a l'habitude de préparer, d'animer et d'orienter des formats de réunion regroupant de nombreux acteurs issus d'horizons variés (élus, techniciens, habitants, associations...). Son expérience de la maîtrise d'œuvre et du suivi de chantier lui permet de rester concret et pragmatique dans les propositions qu'il porte, dans un souci constant de produire des espaces pérennes mais économes, s'appuyant avant tout sur les dynamiques paysagères et naturelles en place, quelle que soit l'échelle.



Anne FAURE, chargée de projet pour Caudex, est urbaniste et paysagiste. Après deux ans d'expérience dans l'entreprise Anteagroup, elle intègre Caudex en 2018. Son parcours universitaire mixte et son expérience professionnelle lui ont permis d'acquérir des compétences étendues en études territoriales, aménagements paysagers, projets urbains, urbanisme réglementaire... Sa formation d'urbaniste et de paysagiste lui permet de répondre à divers aspects des projets, allant du réglementaire au conceptuel. Les questions de représentation, de communication et de participation du public sont au cœur des projets qu'elle a menés ces dernières années. L'animation de réunions publiques, d'ateliers de concertation, comme l'utilisation des outils numériques et du dessin manuel afin de montrer et expliquer, sont autant de compétences qu'Anne souhaite amener aux projets qu'elle suit.

Intervenants mobilisés selon les séances



Marine ELMELIK, chef de projet spécialisée en hydrogéologie et agronomie. Marine a dix ans d'expérience dans le domaine des sciences de la terre, des eaux souterraines, de la géothermie, des sciences et techniques appliquées à l'agriculture. Elle réalise des études agro-environnementales, et différents types d'études hydrogéologiques.



Luc VANCRAVELYNGHE, Ingénieur du paysage, est spécialisé dans les techniques de végétalisation sur sol dégradé. Il a expérimenté depuis environ 15 ans, sur des projets d'infrastructures de transports (A86, A19 et LGV Tours-Bordeaux), la protection et la reconstitution de sols dégradés par les travaux pour les opérations de végétalisation. Cette connaissance du terrain et des contraintes a amené Luc à réaliser la concertation avec les acteurs du territoire sur les sujets d'insertion de l'infrastructure dans le paysage, les sujets de stabilisation des sols à la suite des travaux de terrassement et sur les sujets de compensations environnementales. Il a travaillé dernièrement en tant que maîtrise d'œuvre sur le pré-verdissement du futur écoquartier des Groues à Orléans sur un ancien terrain militaire de 39 ha. Il a expérimenté des techniques de végétalisation en prenant le sol en place comme support du projet d'aménagement du site. Une palette végétale adaptée au sol en place a été définie et une pépinière provisoire a été créée afin d'approvisionner l'écoquartier en arbres et arbustes.



Geoffroy SERE, docteur en génie de l'environnement, Ingénieur géologue. Il est professeur des universités - services écosystémiques rendus par les sols anthropisés - Laboratoire Sols et Environnement UMR 1120 Université de Lorraine / INRAE



Eric CHARMES est directeur de recherche à l'ENTPE (Vaulx-en-Velin). Il est spécialisé dans les études urbaines, l'urbanisme et l'aménagement. Il est membre du laboratoire « Recherches Interdisciplinaires Ville Espace Société » (RIVES, Université de Lyon, UMR CNRS 5600). Aujourd'hui, une part importante de ses travaux porte sur les périphéries des métropoles, examinant les dynamiques de territorialisation résidentielle, et interrogeant les enjeux de ces dynamiques pour le gouvernement des métropoles et la solidarité territoriale (La ville émiétée, PUF, 2011). Il a porté dernièrement une attention particulière à la dimension rurale et villageoise de la périurbanisation (La revanche des villages, Seuil, 2019), ainsi qu'aux questions relatives à la mixité sociale et au rapport à la diversité et à l'intégration politique. Enfin, il a récemment consacré deux articles sur le sujet des sols et des politiques foncières ("De quoi le ZAN (zéro artificialisation nette) est-il le nom ?" (juin 2021) et "La fin de la lutte foncière" (2020));



Philippe SCHMIT a, depuis 2005, successivement occupé les fonctions de conseiller technique, délégué général adjoint puis secrétaire général de l'ADCF. Cette expérience lui confère une expertise certaine dans la connaissance du contexte législatif et réglementaire intercommunal, et dans les stratégies et projets liés à l'action publique intercommunale (dont stratégie économique et foncière)

Acadie, coopérative conseil en prospective et en stratégie territoriale

Acadie est une coopérative d'une dizaine de collaborateurs fondée en 1978 qui regroupe géographes, urbanistes, sociologues et politistes, spécialisée dans l'accompagnement des politiques publiques territoriales. Sa devise : « Écrire les territoires, dessiner la chose publique ».

Cette coopérative se nourrit d'un lien permanent entre recherche et action : tous ses membres sont à la fois consultants et chercheurs, professeurs des Universités, intervenants dans des formations ou doctorants. Elle accompagne les acteurs publics nationaux et territoriaux, et de grandes entreprises, depuis plus de quarante ans. Les activités de la coopérative Acadie se déploient sur plusieurs registres : analyse et prospective territoriales, réflexion stratégique sur le développement des territoires, cohésion sociale et transitions écologiques et énergétiques.

> Comprendre les territoires

Acadie a constitué un savoir-faire d'analyse spatiale, fondé sur la compréhension des systèmes, liant les enjeux sociaux et environnementaux aux mécanismes économiques qui structurent un territoire. Cette approche se fonde sur des méthodes qualitatives (conduite d'entretiens, analyse documentaire...) et quantitatives (systèmes d'information géographique, traitement statistique, création d'indicateurs, etc.) L'analyse territoriale s'appuie sur une pratique éprouvée de la cartographie, qui est le support privilégié de la « mise en projet ».

> Animer des démarches prospectives

Acadie a assuré de nombreuses missions de réflexion prospective aux échelles nationale, régionale ou locale, dans le cadre de projets d'agglomération ou de projets de territoire. Acadie pratique une prospective par scénarios, mais aussi une prospective par enjeu ou objet de politique publique.

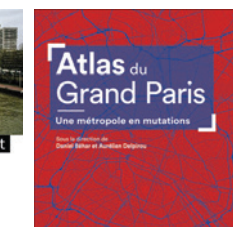
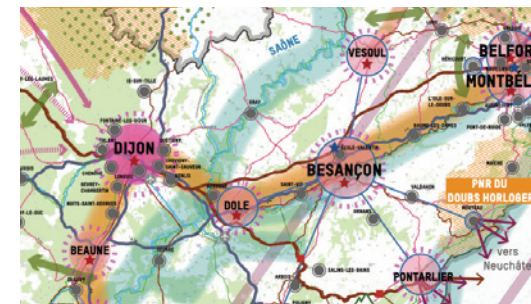
> Articuler les échelles

La connaissance de l'ensemble de la chaîne de l'action publique, du local au central, permet à Acadie d'appuyer les collectivités dans leurs stratégies de coopération, qu'elles émanent du local pour aller chercher les dispositifs qui peuvent servir leurs projets, ou des niveaux supra-locaux (département, région, État) qui cherchent à mieux territorialiser leurs interventions. Notre conviction est que l'action d'une collectivité ne peut être efficace qu'en saisissant sa place dans l'action publique, et plus largement dans les chaînes de production de biens communs et de services publics.

> Aider à la formulation de stratégies territoriales

Acadie apporte aux élus et techniciens méthodes et données permettant de formuler des orientations stratégiques et des déclinaisons opérationnelles adaptées aux spécificités de chaque territoire. Acadie travaille dans tous les types de territoires : métropolitains, ruraux, périurbains, littoraux, montagnards... La coopérative a développé au fil des années une très bonne connaissance des politiques territoriales, en France et en Europe, ce qui lui permet de les mettre en perspective et en débat.

acadie



Caudex

CAUDEX est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du **paysage et des stratégies territoriales**.

Nous travaillons à toutes les échelles, du petit jardin au grand territoire, et nous apprécions participer à l'élaboration de projets en co-construction, à la croisée entre acteurs et usagers, décideurs et politiques, gestionnaires et entreprises réalisant les travaux...

Simon LACOURT et Clément BOLLINGER, paysagistes DPLG, sont les deux associés créateurs et présentent à eux deux plus de 15 années d'expérience. Nous sommes intervenus dans les domaines du conseil, des études et de la maîtrise d'œuvre d'espaces publics. Nous pratiquons également depuis de nombreuses années des travaux de terrain, à travers la gestion de friches et de boisements dégradés que nous suivons régulièrement et sur lesquels nous intervenons directement.

Nous intervenons essentiellement sur trois grandes typologies de missions:

- **Les études territoriales et de grand paysage**
- **La maîtrise d'œuvre publique ou privée**
- **Les plans de gestion et d'action**

Ces missions concernent aussi bien des marchés publics que privés, nous avons l'habitude de

travailler pour les services de l'Etat mais aussi pour des groupes privés ou des particuliers et nous adaptons nos outils et notre approche à chaque client pour répondre au plus près de son niveau d'exigence.

La représentation graphique pour communiquer les partis d'aménagement et de projet à tous publics représente un enjeu majeur dans notre activité. Nous travaillons beaucoup par le dessin à la main que nous croisons par infographie. Nous maîtrisons le SIG, la suite Adobe, les logiciels de CAO qui sont nos outils de tous les jours et qui nous permettent de travailler en plan, cartographies, blocs diagrammes ou axonométries, profils et transects.

Notre approche s'appuie également beaucoup sur la photographie et notamment les levés aériens.

Simon Lacourt est pilote de drone breveté DGAC et réalise des levés aériens géoréférencés officiels sur tous types d'espaces. Cette compétence nous permet d'intégrer une autre dimension dans notre travail et notamment:

- des vues d'oiseau pour saisir un site ou un territoire donné dans l'ensemble de ses composantes et effectuer des simulations de projet en volume et dans l'espace ;
- des suivis aériens géoréférencés d'année en année, qui nous permettent de montrer les évolutions dans le temps lors d'un suivi de chantier, ou l'évolution de la végétation sur un site donné dans le cadre d'un plan de gestion.

Caudex est rompu à l'animation et à l'organisation de réunions de concertation. Nous pratiquons la concertation sous de nombreux formats et depuis plusieurs années, à la fois en salle et sur le terrain, avec des élus, des habitants, des acteurs territoriaux de divers horizons, des techniciens. Nous avons organisé et animé des marches exploratoires, des parcours commentés sur les paysages, des chantiers participatifs...

Depuis juillet 2018, Caudex est lauréat du palmarès des jeunes urbanistes et a été décoré en décembre par la ministre de la cohésion des territoires Jacqueline Gourault.

